

COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2007
--

Présents : Messieurs GORNET François, CREPIN Pierre, BALAUD Frédéric, BALY Norbert, CREPIN Bernard, CUEFF Jacques, DESBIENDRAS Christine, DUVOID Frédéric et LEBON Noëlle.

Absents excusés : SION Jacques et WEBER Marc.

- β Le point concernant le rapport annuel du temps de travail a été reporté car il convient d'attendre l'avis du Comité Technique Paritaire pour délibérer.
- β Les 3 premiers points ont été ajoutés avec l'accord de tous les conseillers présents.

Prix d'achat bois de râperie de sapin pour plaquettes aux particuliers :

Monsieur le Maire expose que plusieurs particuliers ont proposé à la Commune de vendre du bois de râperie de sapin pour la confection des plaquettes. Le Conseil Municipal, fixe le tarif du stère ainsi :

10 € en bordure de route dans un rayon de 5 à 6 kms.

13 € si livraison

15 € si livraison et fabrication de plaquettes.

Décision de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Eglise :

Vu la proposition de l'architecte Yves VENNIN de forfait de 4 % des travaux HT de rénovation de l'Eglise pour la mission de maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette maîtrise d'œuvre au cabinet VENIN sur la base de 4 % des travaux réalisés HT.

Vente de la parcelle N°14 du lotissement communal :

Vu la demande d'achat de la parcelle N°14 du lotissement « le Haut du Bois », d'une superficie de 1 072 m², Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle à Monsieur PARANT Karim et Mademoiselle COLIN Aurélia pour la somme de 10 184 €.

Vente de la parcelle N° 8 Lotissement « le Haut du Bois », ANNULE ET REMPLACE celle du 01/09/20 06 :

Considérant la demande de Monsieur et Madame Luc CREUSOT souhaitant acquérir la parcelle N° 8 d'une superficie de 1 211 m² dans le futur lotissement le Haut du Bois, et vu le plan définitif des parcelles du lotissement « le Haut du Bois », et le changement de superficie de la parcelle N°8, le Conseil municipal décide de vendre cette parcelle au prix de 9,50 € le m², soit 11 504,50 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Acceptation de don :

Monsieur le Maire informe qu'un don a été fait à la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'encaisser ce don de 20 €.

Question diverse :

Il a été exposé que le collège Jules Verne de Vittel sollicite le stade de football à trois reprises pour le pick-nique des classes de 6^{ème}, qui se rendent à la ferme des Boquins et

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 2007 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET